

Actus Longe Côte Marche Aquatique Côtière n°13 – Été 2017

Destinataires : référents régionaux Longe Côte Marche Aquatique Côtière, comités régionaux et départementaux (littoral), clubs, formateurs

A diffuser sans modération (référents départementaux, animateurs, pratiquants, etc...)

Formation Animateur Longe Côte Marche Aquatique Côtière/Initiateur Longe Côte Marche Aquatique Côtière

Après l'organisation des 2èmes sessions des formations en Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Occitanie et PACA, la FFRandonnée compte 64 nouveaux animateurs. Ils viennent s'ajouter aux 267 animateurs déjà diplômés depuis la mise en place des formations en 2013.

Ces 331 animateurs garantissent un accueil et un encadrement de qualité.

Une dernière formation est organisée en Bretagne les 26 et 27 septembre 2017, pour la 1^{ère} session, et les 15 et 16 novembre 2017, pour la 2^{ème} session. (stage complet)

Erratum : une erreur s'est glissée dans la dernière actu. Le stage d'Occitanie était organisé à Canet-en-Roussillon (66) et non à Port-la-Nouvelle (11)

Pour plus d'informations sur le cursus de formation, contactez-nous par mail à

marcheaquatique@ffrandonnee.fr

Retour sur la formation organisée en Pays-de-la-Loire

Le stage de formation d'animateur/initiateur Longe Côte Marche Aquatique Côtière, organisé aux Sables-d'Olonne (85), pour les Régions Pays de Loire et Nouvelle-Aquitaine a eu lieu les 4 et 5 mars et 22 et 23 avril 2017.

18 stagiaires issus des deux régions, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine étaient encadrés par trois formateurs. Tous les stagiaires ont obtenu leur diplôme, et pourront ainsi animer et encadrer des sorties au sein de leur club respectif. Ceux-ci vont pouvoir augmenter le potentiel de sorties permettant un développement de l'activité.



La qualification animateur ou initiateur ?

Un courrier a récemment été adressé aux Présidents des Commissions Régionales Formation concernant les diplômes pour les stages Animateur Longe Côte Marche Aquatique Côtière/Initiateur Longe Côte Marche Aquatique Côtière.

La formation a la particularité de déboucher sur 2 qualifications possibles : animateur ou initiateur. Pour rappel, l'animateur Longe Côte/Marche Aquatique Côtière (directeur de sortie) doit savoir faire le pas du longeur et pouvoir transmettre ce pas. L'initiateur Longe Côte/Marche Aquatique Côtière doit savoir utiliser la pagaie, pouvoir transmettre le geste de la pagaie et avoir des notions sur les méthodes d'entraînement et connaître le règlement compétitif.

Aujourd'hui le système de gestion de la formation ne permet pas de faire face à cette particularité. Ainsi les diplômes d'initiateurs des stagiaires sont à remplir manuellement. La liste de ces personnes est à transmettre au service formation qui va enregistrer la qualification sur le site de gestion fédéral, en attendant le futur développement de la V2 du site de gestion.

Informations par mail à formation@ffrandonnee.fr

Animation du réseau

Recensement des clubs et fiche d'informations sur les activités des clubs

L'activité Longe Côte Marche Aquatique Côtière poursuit son développement au sein du réseau de la Fédération. Au 1^{er} juillet 2017, on compte 85 clubs affiliés. 21 d'entre eux bénéficient du label « Sentiers Bleus ».



... N'oubliez pas de remplir et de mettre à jour la fiche d'activité de votre club directement sur le site de gestion de la vie fédérale : <https://gestion.ffrandonnee.fr>, onglet activités sur la page de votre structure.

Ce questionnaire est également essentiel pour les pratiquants à la recherche d'un club répondant le mieux à leurs besoins.

Préparation de la saison sportive 2017-2018 : le certificat médical, attention nouveauté !

Suite à l'évolution du Code du Sport, le comité directeur de la FFRandonnée réuni le 23 et 24 juin dernier, a statué sur les dispositions fédérales : l'application pure et simple de la loi.

Le Code du Sport parle désormais de Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique sportive.

A compter du 1^{er} septembre 2017, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

Pour toute première prise de licence, un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à l'activité sportive pratiquée de moins d'un an doit être fourni par le pratiquant.

Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé. S'il répond « non » à toutes les questions, il est dispensé de présentation d'un certificat médical. A noter que le questionnaire rempli ne doit pas être transmis par le licencié ; seule l'attestation de réponse négative à ce questionnaire doit être remise. S'il répond « oui » à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an.

Attention pour pratiquer le longue côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition. Sa validité est également de 3 ans.

Plus d'informations prochainement dans le mémento fédéral version 2017/2018 et dans le règlement médical qui sera publié en septembre 2017. Egalement sur le site internet www.ffrandonnee.fr> rubrique randonner> randonnée et santé> certificat médical.

Informations à association@ffrandonnee.fr

Les épreuves régionales qualificatives pour le 3^{ème} Championnat de France Longue Côte

Retrouvez les résultats et les photos des championnats régionaux :

- Occitanie (11 mars 2017 à Port la Nouvelle),
- Hauts-de-France (22 avril 2017 à Bray-Dunes),
- Normandie (14 mai 2017 à Colleville-sur-Mer),
- PACA (20 mai 2017 à Hyères),
- Corse (26 et 27 mai 2017 à Talasani),
- Pays-de-la-Loire (3 juin 2017 aux Sables d'Olonne),
- Bretagne (18 juin 2017 à Ploudalmézeau)
- Nouvelle Aquitaine (5 juillet 2017 à Royan)



sur le site internet de la FFRandonnée, [rubrique randonner/pratiques de randonnée/marche aquatique côtière](http://www.ffrandonnee.fr/rubrique-randonner/pratiques-de-randonnee/marche-aquatique-cotiere) (onglet compétitions)

« Faites » du Nautisme à Fouras (17)

Cette manifestation était organisée par Rochefort Océan le 25 mai 2017 à Fouras.

Au programme, des initiations de planches à voile, canoës, paddles, pirogues, voiliers... ainsi que des baptêmes de Longue Côte Marche Aquatique Côtière, encadrés par les associations des Randonneurs du Pays Royannais, de Foulées Nordiques de la Prée et l'école de voile de Saint Georges de Didonne.





Une douzaine de personnes ont pu apprécier cette pratique, accompagnée par des animateurs. La fin de la journée s'est terminée par une démonstration de longue côte avec pagaies. Souhaitons que ces initiés rejoignent très vite les clubs de Charente-Maritime !

Si vous aussi en tant que référent régional vous souhaitez mettre votre région à l'honneur, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos informations par mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

Le sauvetage en mer, « grande cause nationale » 2017

Dans un courrier daté du 6 juin 2017, la Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord demande aux utilisateurs de la mer (moniteurs, personnels encadrants, loueurs, adhérents...) d'alerter systématiquement les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (C.R.O.S.S.) référents en cas de perte de matériel en mer, sans enjeu concernant la vie humaine.

Ces CROSS sont conduits à déclencher des moyens nautiques et aériens lourds et coûteux, face à l'incertitude d'une alarme de détresse, pour du matériel repéré et finalement abandonné par l'utilisateur, déjà secouru ou revenu par ses propres moyens à la côte.

Une simple alerte « matériel perdu sans enjeu pour la vie humaine » est la garantie de préserver les moyens humains, matériels et financiers intacts pour le succès des opérations de sauvetage réelles qui engagent la vie humaine en mer.

Le sauvetage en mer ayant été labellisé « grande cause nationale » pour l'année 2017, faisons en sorte que chaque usager y contribue et se sente concerné.

Vous êtes sur le littoral, confronté à une urgence en mer ? Composez le 196, numéro national d'urgence dédié au sauvetage en mer. Ce numéro permet d'alerter le C.R.O.S.S. le plus proche de l'appel.

Vous êtes sur le littoral, confronté à une urgence à terre ? Composez le 18, numéro national d'urgence pour contacter les sapeurs pompiers ou le 112, numéro d'urgence européen.



Le partenariat avec l'association « Les Sentiers Bleus »

Le Comité National Longe Côte Marche Aquatique Côtière

Comme annoncé dans l'actu n°11 (décembre 2016), la FFRandonnée a souhaité créer un organisme national à qui le Comité Directeur Fédéral déléguerait l'organisation et la mise en œuvre de l'activité Longe Côte Marche Aquatique Côtière (LCMAC).

Le Comité National Longe Côte Marche Aquatique Côtière (CNLCMAC) a donc officiellement vu le jour le 16 mai 2017. Cette instance regroupe les structures et personnes intéressées au sein du réseau fédéral à la gestion et au développement du LCMAC. Les clubs des départements du littoral affiliés qui déclarent pratiquer l'activité et possédant au moins un animateur ou initiateur LCMAC ou distribuant des licences IRSB/IRLCMAC sont automatiquement membres du CNLCMAC, et demeurent également membres de leur comité régional comme toutes les associations affiliées à la Fédération. Ils bénéficieront d'un représentant régional à l'AG de cette nouvelle instance.

La discipline Longe Côte Marche Aquatique Côtière est pour l'instant pratiquée exclusivement sur le littoral et les comités qu'elle concerne sont ceux qui bordent la mer ou l'océan. Pour accomplir l'intégration de l'activité à la fédération, il est indispensable de l'intégrer également au sein des comités. Ce sont les comités régionaux qui ont été considérés comme l'échelle la plus adéquate pour permettre cette intégration.

L'objet du CNLCMAC est de gérer et organiser l'activité Longe Côte Marche Aquatique Côtière en France. Il s'organise autour des objectifs suivants :

- Assurer la promotion et le développement de la LC/MAC tant dans sa dimension de pratique loisir que de pratique compétitive ;





- Définir et mettre en œuvre les moyens pour assurer la pratique sécurisée du LC/MAC notamment par la formation;
- Organiser, réglementer et gérer les compétitions et la pratique LC/MAC;
- Définir les normes et les critères d'homologation des sites de pratiques de l'activité LC/MAC;
- Coordonner les initiatives des comités départementaux et régionaux où se pratique le LC/MAC notamment via les commissions régionales pratiques adhésions, organiser les actions communes et assurer les relations avec les autorités publiques et les administrations en lien avec cette discipline;

Son comité directeur est composé de : Collège des titulaires : 9 membres (1 par région littorale) ; Collège des associés : 1 membre ; Collège des partenaires : 2 membres ; Collège du Comité directeur fédéral : 3 membres et Collège des fondateurs : 3 membres.

A ce jour, le CNLCMAC est composé de 6 membres : 3 membres du comité directeur fédéral (Jean-François Solas, Bernard Cheneau, Karine Taboni) et 3 membres de l'association Sentiers Bleus (Daniel Truy, Marie Presse et Hervé Benoit-Chieux). Son Bureau est composé de 3 membres : Daniel Truy, Président, Marie Presse, Trésorière et Bernard Cheneau, Secrétaire Général.

La première réunion du comité directeur du Comité National Longe Côte Marche Aquatique Côtière aura lieu le dimanche 1er octobre à Marignane, au lendemain du 3^{ème} Championnat de France Longe Côte. Un appel à candidature va être envoyé pour que chaque comité régional « littoral » de la FFRandonnée dispose d'un poste de représentant au titre du Collège des « membres titulaires ».

La licence IRSB devient IRLCMAC

Dans le cadre de la création du Comité National Longe Côte Marche Aquatique Côtière (CNLCMAC), la licence IRSB, permettant aux adhérents des clubs labellisés par l'association Les Sentiers Bleus d'intégrer notre fédération, change de nom et devient la licence IRLCMAC. Cette licence permet uniquement la pratique du Longe Côte Marche Aquatique Côtière ; les adhérents souhaitant pratiquer une autre activité de marche et randonnée doivent souscrire une licence type IRA ou IMPM.

Voté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2017, le coût de la licence IRLCMAC est de 11,10 € et sera appliqué au 1^{er} septembre 2017.

Le 3^{ème} Championnat de France Longe Côte

Après les Hauts-de-France et la Bretagne, c'est la région Provence-Alpes Côte d'Azur qui accueillera les champions du Longe Côte.

Le 3^{ème} Championnat de France Longe Côte aura lieu du 29 septembre au 1er octobre 2017 sur l'étang de Berre, plage de Jaï, à Marignane dans les Bouches-du-Rhône.

Sous l'égide de la FFRandonnée et l'association Les Sentiers Bleus, cet événement est organisé par les Comités FFRandonnée PACA et Bouches-du-Rhône, les associations locales et soutenu par de nombreux partenaires.

Le samedi 30 septembre, près de 500 compétiteurs viendront participer aux qualifications et épreuves finales sur des parcours chronométrés de 100 mètres en solo ou 1 000 mètres en équipes de 3 ou 5.

Le dimanche 1^{er} octobre seront proposées des séances découverte à celles et ceux qui désirent découvrir l'activité sur plusieurs plages des Bouches-du-Rhône.

Un village, qui regroupe des stands à l'intention des pratiquants, ainsi que des partenaires, composé d'institutionnels, de partenaires, d'équipementiers, etc... (liste non exhaustive et en cours) animera ce week-end, dans une ambiance conviviale et festive.

Les inscriptions sont ouvertes, toutes les informations relatives au Championnat de France ont été envoyées aux comités régionaux et départementaux ainsi qu'aux référents régionaux FFRandonnée et aux Présidents des comités régionaux Sentiers Bleus. (un dysfonctionnement est actuellement rencontré pour l'accès aux formulaires ; nous mettons tout en œuvre pour le régler et nous vous tenons informés au plus vite)

Pour tout renseignement sur l'organisation du 3^{ème} Championnat de France Longe Côte, contactez-nous par mail cdflongecote@ffrandonnee.fr ou retrouvez les informations sur le site internet de la FFRandonnée, rubrique randonner/pratiques de randonnée/marche aquatique côtière



Et toujours...

Le partenariat avec Egalis, nouveau fournisseur Longe Côte - Marche Aquatique Côtière de la FFRandonnée

Egalis, leader dans la production et la distribution d'équipements nautiques, s'est associé à la FFRandonnée. Forte de ses vingt-sept ans d'expérience et grâce à sa gamme de produits spécifiques, Egalis se place parmi les entreprises leaders et innovantes sur des équipements adaptés et spécialement conçus pour le LC/MAC.

Dans le cadre de son partenariat avec la FFRandonnée, Egalis développe du matériel adapté à la pratique du Longe Côte Marche Aquatique Côtière et propose une offre préférentielle à destination des clubs et comités pour la commande de packs de pagaies.

Pour connaître les tarifs et télécharger le bon de commande, rendez-vous sur le site de la Fédération : www.ffrandonnee.fr (rubrique Partenaires)

Document promotionnel Longe Côte - Marche Aquatique Côtière

Réalisé dans le cadre du partenariat entre la FFRandonnée et les « Sentiers bleus », ce document promotionnel est diffusé gratuitement à l'ensemble des comités (jusqu'à 100 exemplaires) et associations affiliées (jusqu'à 50 exemplaires) sur simple demande.



T-shirts technique Longe Côte - Marche Aquatique Côtière

A l'occasion du 1^{er} Championnat de France de Longe Côte, la Fédération a réalisé des tee-shirts techniques Marche Aquatique Côtière et les met à disposition des comités, des associations mais aussi du grand public. Respirant, d'un bleu turquoise avec le picto FFRandonnée marche aquatique côtière sur le cœur et le logo sur la manche, ce nouveau t-shirt sera votre allié pour vous aider à promouvoir l'activité.

Prix Public : 16 € - Prix club/comité : 13€



Plus d'informations : info@ffrandonnee.fr et sur www.ffrandonnee.fr rubrique Boutique

Guide méthodologique pour développer une offre de Longe Côte - Marche Aquatique Côtière

Organisé sous formes de fiches pratiques, ce guide méthodologique vous apporte les informations nécessaires à la mise en place d'une section et/ou à la création d'une association Marche Aquatique Côtière.

Retrouvez-le sur la page internet consacrée à la marche aquatique côtière.

Cette lettre d'informations vous apporte les informations fédérales nécessaires au développement de la pratique et répond à vos besoins quand à la mise en place et à la structuration de cette activité au sein de votre réseau.

Chaque trimestre vous recevez les dernières informations relatives au Longe Côte Marche Aquatique Côtière.

Si vous souhaitez l'enrichir par vos informations, vos expériences,... n'hésitez pas à nous contacter par mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr

Toute personne souhaitant recevoir la lettre Longe Côte Marche Aquatique Côtière peut s'inscrire en envoyant un mail à marcheaquatique@ffrandonnee.fr